

Extraits de décisions du procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale
SDIS régional Nord Vaudois du jeudi 21 septembre 2023.

Trente-et-une des quarante communes membres sont présentes, représentant 107 voix.

Les communes de Corcelles-près-Concise (en attente de délégués), Molondin, Montagny, Orges sont excusées. Les communes de Belmont-sur-Yverdon, Cronay, Démoret, Fiez, Rovray sont absentes.

Le comité directeur est représenté par: M. François Armada, M. Pierre Dessemontet, M. Francesco Di Franco, M. Alexandre Lecourtier, M. Christian Weiler (Président CoDir) ; M. Hervé Kemmling et M. Jean-Claude Ruchet sont excusés. Le Major Eric Stauffer est présent.

Point 4 : Adoption du procès-verbal du 25 mai 2023

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mai 2023. La discussion est ouverte. (...)La discussion n'est plus demandée. Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal, avec les modifications précitées, est adopté à l'unanimité avec deux abstentions et remerciements à son auteur.

Point 5 : Préavis PR23.03CD concernant l'adoption du règlement d'organisation du Conseil intercommunal

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. (...)

Au vu de ce qui précède., la Commission propose à l'unanimité au Conseil intercommunal : vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour, vu le préavis du Comité de direction, où le rapport de la commission, d'accepter l'article 1. Adoption du règlement d'organisation du Conseil intercommunal tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Résultat : Le préavis PR23.03CD concernant l'adoption du règlement d'organisation du Conseil Intercommunal est accepté à l'unanimité avec une abstention.

Point 6 : Préavis 23.04CD concernant la modification de l'annexe 1 au règlement de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois.

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR23.04CD qui décide : Article 1 : La modification de l'annexe 1 au Règlement au règlement de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est adoptée tel que présenté en annexe du préavis PR23.04CD.

La discussion est ouverte. (...) La parole n'est plus demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée. **Résultat : Le préavis 23.04CD concernant la modification de l'annexe 1 au règlement de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est accepté à l'unanimité avec une abstention.**

Point 7 : Préavis 23.05CD concernant le budget 2024

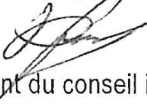
Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal.

(...)Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR23.05CD qui décide : Article 1 : le budget 2024 de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est adopté tel que présenté dans le préavis PR23.05CD.

La discussion est ouverte. (...) La parole n'est plus demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Résultat : Le préavis PR23.05CD concernant le budget 2024 est accepté à l'unanimité avec une abstention.

Patrick Grin



Président du conseil intercommunal



Valérie Outemzabet

Secrétaire du conseil intercommunal